



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

Convocation le 13 Décembre 2017.

Présents : Jean Claude FLACHAT, Maire; Jean-Marc DECITRE, Michel LEGRAND, Bernard FARA, Marie-Josèphe SAVEL, Adjointes ; Bernard ORIOL, Jean-Philippe GENTHIAL, Jean-Claude BERNE, Claude LAPLUME, Bruno REY, Odette SEYTRE, Sébastien THOLOT, conseillers municipaux ;

Absents excusés : Valérie FARA-LEGRAND, Pierre DURIEU, conseillers municipaux ;

Absent non excusé : Frédéric MARGOTAT, conseiller municipal ;

Secrétaire de séance : Bruno REY ;

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2017-055 DETR 2018 - 2^{EME} TRANCHE LOCAL A PLAQUETTE BOIS – EXTENSION DE LOCAUX COMMUNAUX – STOCKAGE MATERIEL ET TRAVAUX DE RENOVATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une première tranche de travaux va être effectuée au 1^{er} semestre 2018 pour la création du local à plaquettes forestières mais qu'il convient de réaliser sur celui-ci une extension des locaux communaux afin de stocker du matériel et de procéder aux travaux de rénovation de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire présente le devis réalisé par le cabinet Bureau Technique Métré (BTM), pour un montant de 65 016,58 € HT comprenant les travaux ainsi que les intervenants, le devis de l'entreprise SERVANTON d'un montant de 9 793,00 € HT et les devis de l'entreprise ARB d'un montant de 28 386,40 € HT et 19 099,78 € HT. Soit un montant total de 122 295,76 € HT.

Il propose de demander une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2018.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- ✓ de **procéder** à l'extension de locaux communaux, stockage matériel et travaux de rénovation de la salle polyvalente
- ✓ de **solliciter** une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018
- ✓ d'**inscrire** cette opération au budget 2018

Adopté à l'unanimité.

2017-056 FSIL - 2^{EME} TRANCHE LOCAL A PLAQUETTE BOIS – EXTENSION DE LOCAUX COMMUNAUX – STOCKAGE MATERIEL ET TRAVAUX DE RENOVATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une première tranche de travaux va être effectuée au 1^{er} semestre 2018 pour la création du local à plaquettes forestières mais qu'il convient de réaliser sur celui-ci une extension des locaux communaux afin de stocker du matériel et de procéder aux travaux de rénovation de la salle polyvalente.

Il propose de demander une subvention au titre du soutien à l'investissement local pour la deuxième tranche du local à plaquettes forestières, l'extension de locaux communaux, le stockage du matériel et les travaux de rénovation de la salle polyvalente. Le devis a été réalisé par le cabinet Bureau Technique Métré (BTM), pour un montant de 65 016,58 € HT comprenant les travaux ainsi que les intervenants, le devis de l'entreprise SERVANTON d'un montant de 9 793,00 € HT et les devis de l'entreprise ARB d'un montant de 28 386,40 € HT et 19 099,78 € HT. Soit un montant total de 122 295,76 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **procède** à l'extension de locaux communaux, stockage matériel et travaux de rénovation de la salle polyvalente
- ✓ **sollicite** une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local 2018 au meilleur taux
- ✓ la dépense sera prévue en section d'investissement du budget 2018
- ✓ **autorise** le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

2017-057 ENVELOPPES TERRITORIALES 2018 - 2^{EME} TRANCHE LOCAL A PLAQUETTE BOIS – EXTENSION DE LOCAUX COMMUNAUX – STOCKAGE MATERIEL ET TRAVAUX DE RENOVATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de crédits au titre des enveloppes départementales « territorialisées » pour l'année 2018.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une première tranche de travaux va être effectuée au 1^{er} semestre 2018 pour la création du local à plaquettes forestières mais qu'il convient de réaliser sur celui-ci une extension des locaux communaux afin de stocker du matériel et de procéder aux travaux de rénovation de la salle polyvalente.

Il propose d'en affecter une partie à cette opération. Il présente le devis réalisé par le cabinet Bureau Technique Métré (BTM), pour un montant de 65 016,58 € HT comprenant les travaux ainsi que les intervenants, le devis de l'entreprise SERVANTON d'un montant de 9 793,00 € HT et les devis de l'entreprise ARB d'un montant de 28 386,40 € HT et 19 099,78 € HT. Soit un montant total de 122 295,76 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ **décide** de l'extension de locaux communaux, stockage matériel et travaux de rénovation de la salle polyvalente
- ✓ **sollicite** du Conseil Départemental une subvention au titre des enveloppes départementales « territorialisées » 2018



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

- ✓ la dépense sera prévue en section d'investissement du budget 2018
- ✓ **autorise** le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

2017-058 ENVELOPPES SOLIDARITE 2018

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de crédits au titre des enveloppes départementales « solidarité » pour l'année 2018.

Il propose d'en affecter une partie au :

- rejointement et enduit d'étanchéité des murs du lavoir de Soulage, la pose de Lauzes au sol suivant le devis de PIEGAD David pour un montant de 1304,00 € HT
- Travaux de dissimulation des réseaux secs à « La Rive » Coté Cascade pour un montant de 5 875,00 € HT et à « La Rive » Coté Route de Laval pour 46 269,00 € HT selon le devis du SIEL

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ décide d'effectuer le rejointement et enduit d'étanchéité des murs du lavoir de Soulage, la pose de Lauzes au sol, et les travaux de dissimulation des réseaux secs à « La Rive »
- ✓ sollicite du Conseil Départemental une subvention au titre des enveloppes départementales de solidarité 2018
- ✓ la dépense est prévue en section d'investissement du budget 2018
- ✓ autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

2017-059 NUMEROTATION DES HAMEAUX - VALIDATION

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé avec La Poste la numérotation des hameaux dans le but de pouvoir utiliser la fibre optique et d'être mieux desservi par les services, tels que l'incendie, la Poste... .

Monsieur le Maire indique que le travail de numérotation est à présent terminé. Le projet de dénomination des rues et de numérotation des habitations est présenté au conseil municipal.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ **décide** de procéder à la dénomination des rues et la numérotation des habitations
- ✓ **adopte** les dénominations suivantes :

Chemin de Bérieu	Chemin du Crozet
Chemin de Rocheplate	Chemin du Fayard
Chemin de Choboret	Chemin du Gât
Chemin de Choméol	Chemin du Grand Bost
Chemin de Combernaud	Chemin du Moulin
Chemin de la Barbanche	Chemin du Piorey
Chemin de la Combette	Chemin du Saut du Gier
Chemin de la Croix du Chirat	Chemin Gabriel RIVAT
Chemin de la Croix du Sabot	Route de la Boirie
Chemin de la Fare	Route de la Croix de Chaubouret
Chemin de la Font du Rôt	Route de la Fourdière
Chemin de la Fouilla	Route de la Grange du Puy
Chemin de la Madone	Route de la Jasserie
Chemin de la Manneterie	Route de la Pervenche
Chemin de la Rivoire	Route de la Serchette
Chemin de la Roche de Sciau	Route de La Valla
Chemin de la Scie du Coin	Route de Laval
Chemin de la Vigne	Route de Péalussin
Chemin de Maisonnettes	Route de Rossillo
Chemin de Piquavent	Route de Saleyres
Chemin des Ayettes	Route de Soulage
Chemin des Briassons	Route des Côtes
Chemin des Chavannes	Route des Fonds
Chemin des Flurieux	Route du Mont
Chemin des Gouttes de la Gerbe	Route du Piney
Chemin des Ponts	Route du Planil
Chemin des Sagnes	Route du Planil
Chemin des Trémoises	Route du Robert
Chemin du bas Planil	Rue de Chenevert
Chemin du Chazot	Rue des Hironnelles
Chemin du Coin	Rue du Bachat
Chemin du crêt des Trèves	Rue du Chapis



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

Rue du Lavoir

- ✓ accepte le système de numérotation pour chaque bâtiment et les rues seront numérotées en métriques avec un côté pair et un côté impair ;
- ✓ décide que les hameaux de la commune conservent leurs noms et qu'il sera attribué un numéro à chaque habitation, l'adresse devenant n°X Rue Y Lieudit Z
- ✓ précise que les crédits nécessaires à cette dénomination sont inscrits au budget
- ✓ autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

2017-060 RECENSEMENT DE LA POPULATION : DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain recensement de la population aura lieu sur notre commune du 18 janvier au 17 février 2018.

La commune est divisée en deux districts comptabilisant à peu près la même population mais de surface très inégale. Deux agents seront recrutés et il convient désormais de fixer leur rémunération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que les deux districts sont de taille différente et que l'un des deux agents aura plus de kilomètres à parcourir, à l'unanimité, décide :

- de **rémunérer** les deux agents sur la base du SMIC
- d'**affecter** les heures suivantes :
 - District n°3 : 115.00 heures, 1^{er} échelon de l'échelle 3 C1 IB 348 – IM 326
 - District n°4 : 155.00 heures, 1^{er} échelon de l'échelle 3 C1 IB 348 – IM 326
- de **prévoir** la dépense au compte 64131 du budget primitif 2018
- d'**autoriser** le maire à procéder au recrutement.

Adopté à l'unanimité.

2017-061 SOUTIEN A LA MOTION DE L'AMRF SUR « L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE »

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur «l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité», adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1 octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture:

«Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité »

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1 octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre. Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux. Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus. Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour: éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité. Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux. Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement. Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine. Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois. Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre «communes et ruralités».

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité :



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

- ✓ **approuve** l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité;
- ✓ **s'associe** solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre «commune et ruralité».

Adopté à l'unanimité.

2017-062 DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET COMMUNAL

Fonctionnement :

D 6282	Frais de gardiennage	- 700,00 €	D 66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 700,00 €
		- 700,00 €			+ 700,00 €

Investissement :

D 2188	Autres immo corporelles	- 315,00 €	D 2041582	GFP : Bâtiments et installations	+ 315,00 €
		- 315,00 €			+ 315,00 €

2017-063 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association suivante :

BMX Vallée du Gier	35 € x 15 pilotes = 525,00 €
---------------------------	------------------------------

- la dépense a été prévue au budget primitif 2018, article 6574
- d'autres subventions pourront être allouées au cours de l'année 2018 dans la limite des crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.

Demande de Stéphane DERAÏL : Monsieur Stéphane DERAÏL domicilié aux « Briassons » souhaite louer une partie de la parcelle AZ 084 sise aux « Briassons » afin d'y faire un petit circuit pour enfant pour pratiquer le vélo et la moto. Le conseil municipal se prononce favorablement à cette demande en contrepartie d'une location verbale d'un montant de 100,00 € pour l'année 2018, révisable chaque année. Un bail sera établi et sera reconduit par tacite reconduction.

De plus Monsieur DERAÏL devra s'engager à contracter une assurance pour l'utilisation de ce terrain, les enfants utilisant le terrain sont sous l'entière responsabilité des parents. L'utilisation du terrain devra être uniquement à usage familial, et à titre non lucratif, la commune se décharge de toute responsabilité.



Séance levée à 20h25.

A LA VALLA EN GIER, le 20 Décembre
2017

Le Maire

Jean Claude FLACHAT